

INFORMATION AUX REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Ce dossier de candidature passerelle permet de demander une admission directement en 1^{re} professionnelle dans un **lycée professionnel public de l'éducation nationale et de l'agriculture** pour préparer un bac professionnel en deux ans au lieu de trois. Pour toute demande vers un établissement privé ou une autre académie, les représentants légaux doivent prendre contact directement avec l'établissement souhaité.

POINTS IMPORTANTS :

- Les élèves de 2^{de} générale et technologique ou spécifique, de terminale CAP (dont Mention complémentaire de niveau V et CAP en 1 an), de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) des niveaux correspondants, de prépa-apprentissage, de 2^{de} professionnelle, de 1^{re} générale ou technologique et de 1^{re} professionnelle peuvent postuler pour une entrée en classe de 1^{re} professionnelle.
- Les élèves candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires. L'affectation sera subordonnée aux places restées disponibles après le traitement des candidatures des montants de 2^{de} professionnelle.
- Pour l'enseignement agricole, l'admission est soumise à la décision de positionnement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Modalités et calendrier :

① Pour le mardi 31 mai 2022 dernier délai

L'élève et ses représentants légaux complètent le dossier de candidature « Passerelle vers la 1^{re} professionnelle » (rubriques 1 et 2) et le remettent à l'établissement actuel de l'élève accompagné d'une copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de 3^e.

➤ L'élève peut formuler 3 vœux maximum, à classer par ordre de préférence.

➤ Les candidats hors académie de Nantes doivent également compléter la fiche « Hors académie - Affelnet lycée » (pour plus d'informations, s'adresser à l'établissement actuel de l'élève). Ces demandes ne sont pas considérées comme prioritaires sauf cas de déménagement.

② Vendredi 24 et lundi 27 juin 2022

Lors de la commission départementale préparatoire à l'affectation, sur la base des critères des résultats scolaires, un pré-classement informatisé, complété de l'avis du chef d'établissement d'accueil, sera utilisé comme outil d'aide à la décision. L'affectation sera prononcée, sur proposition de la commission, par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) du département de l'établissement demandé pour l'éducation nationale et par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour l'enseignement agricole (DRAAF).

③ A compter du vendredi 1er juillet 2022 - 14h30

L'élève et ses représentants légaux sont informés de la décision d'affectation

- l'établissement d'origine remet à chaque élève une fiche de résultats d'affectation sur l'ensemble de ses vœux ;
- l'établissement d'accueil adresse une notification d'affectation aux élèves affectés.

A compléter par l'élève et ses représentants légaux et à remettre à l'établissement actuel

1 - Identité et scolarité actuelle de l'élève

<p>Nom et prénom de l'élève :</p> <p>Date de naissance :</p> <p style="text-align: center;">F G Boursier : OUI NON</p> <p>Classe actuelle : (Pour les élèves en voie professionnelle préciser la spécialité)</p>	<p>Identifiant national élève (INE) :</p> <p>Établissement 2021/2022 (nom et ville) :</p> <p>Langue vivante A :</p> <p>Langue vivante B :</p> <p>Rappel : dans certaines spécialités de 1^{re} professionnelle, les langues vivantes A et B sont des enseignements obligatoires.</p>
<p>Nom, prénom du 1^{er} représentant légal :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mél :</p>	<p>Nom, prénom du 2nd représentant légal :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mél :</p>

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

2 - Vœux de l'élève

3 vœux au maximum vers une 1^{re} professionnelle dans un **lycée professionnel public de l'éducation nationale et/ou de l'agriculture.**

EXCEPTIONS : Les demandes devront être adressées directement à l'établissement souhaité pour :

- 1^{res} professionnelles Métiers de la sécurité,
- 1^{res} professionnelles Aéronautique option avionique et Aviation générale du LP Brossaud Blancho de Saint Nazaire,
- 1^{res} professionnelles Technicien du bâtiment, organisation gros œuvre et Menuiserie aluminium-verre du LP Bouloche de Saint Nazaire,
- 1^{re} professionnelle Conduite et gestion de l'entreprise hippique du lycée agricole de Laval, ainsi,
- 1^{res} professionnelles du LP maritime Jacques Cassard à Nantes ne relèvent pas de la procédure Affelnet Lycée.

Classer les vœux par ordre de préférence		
Indiquer la spécialité de 1 ^{re} professionnelle ainsi que le lycée professionnel demandé.		
Vœu n° 1	Spécialité de 1^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes...)		
Vœu n° 2	Spécialité de 1^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes...)		
Vœu n° 3	Spécialité de 1^{re} :	Nom et ville du LP :
Le candidat a-t-il participé à un stage de découverte ? Si oui, préciser la période, les circonstances :		
Le candidat précise comment il s'est informé sur la formation demandée (participation à des journées portes ouvertes...)		
Date et signature des représentants légaux :		

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) - à ne renseigner que pour les élèves en 2^{de} Pro, 1^{re} Pro, terminale CAP, MLDS

Durée du stage (PFMP)	Nom de l'entreprise	Ville

Cadres réservés aux établissements d'origine et d'accueil

Les dates à retenir :

① Etablissement d'origine de l'élève	Saisie des vœux et des résultats scolaires dans Affelnet Lycée <ul style="list-style-type: none"> Du lundi 9 mai au lundi 13 juin 2022 -12h 	Envoi du dossier aux établissements d'accueil <ul style="list-style-type: none"> Au plus tard le mardi 7 juin 2022
② Etablissement d'accueil	Envoi du fichier « AVIS du chef d'établissement d'accueil » à la DSDEN du département concerné pour les vœux vers un établissement de l'éducation nationale ou à la DRAAF pour les vœux vers les établissements de l'agriculture. <ul style="list-style-type: none"> Au plus tard le jeudi 16 juin 2022 	

3 - A compléter par l'établissement actuel de l'élève :

• Avis motivé du chef d'établissement

Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	
Date et signature du chef d'établissement d'origine :	Cachet de l'établissement d'origine :

• Résultats scolaires de la classe actuelle : 2^{de} GT, 1^{re} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} professionnelle, terminale CAP, MLDS

➤ Indiquer les résultats scolaires de l'élève

- Elèves scolarisés en 2^{de} GT et 1^{re} GT : dans les cases 1 à 10.
- Elèves scolarisés en 2^{de} pro, 1^{re} pro, terminale CAP, élèves de la MLDS (APF IV et V) et prépa-apprentissage (PREA IV et V) : dans les cases de 1 à 16 selon les disciplines concernées.
- Si l'élève n'a pas été évalué dans une discipline, laisser le champ à « NN » pour Non Noté.

Case	Reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours	Notes	Case	Reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours.	Notes
1	Français		9	SNT	
2	Histoire-géographie		10	EPS	
3	LVA		11	Mathématiques, sciences physiques et chimiques	
4	LVB		12	Prévention Santé Environnement	
5	Mathématiques		13	Arts appliqués et cultures artistiques	
6	Physique-chimie		14	Enseignement technologique - professionnel	
7	SVT		15	Biologie	
8	SES		16	Education socio-culturelle	

➤ Saisir les vœux de l'élève ainsi que ses notes

➤ Adresser le dossier complété, les bulletins scolaires de l'année en cours et de 3^e aux établissements sollicités.

4 - A compléter par l'établissement d'accueil :

• Avis du chef d'établissement d'accueil

	Favorable	Défavorable	Commentaire
Vœu 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Date et signature du chef d'établissement d'accueil :		Cachet de l'établissement d'accueil :	

➤ Transmettre les avis via le fichier « Avis du chef d'établissement » à la DSDEN du département concerné pour les vœux vers les établissements de l'éducation nationale ou la DRAAF pour les vœux vers les établissements de l'agriculture.